



CHARTRE D'ENGAGEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ DE PARAY-VIEILLE-POSTE

La Maison de Santé de Paray-Vieille-Poste regroupe des professionnels de santé des professions suivantes :

- Médecins spécialisés en Médecine Générale
- Infirmiers libéraux
- Ostéopathe
- Psychologue clinicienne
- Psychanalyste

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Les professionnels de santé de notre Maison de Santé s'organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

Nous vous accueillons de 8 heures à 20 heures du lundi au vendredi et le samedi matin de 8 heures à 12 heures.

Notre secrétariat est joignable selon les modalités suivantes :

- **Ligne téléphonique unique 01.85.12.02.68** : Accueil téléphonique par une équipe de télésecrétaires à distance aux horaires suivants :
 - **Du lundi au vendredi : de 8h à 20h**
 - **Le samedi matin : de 9h à 12h**
- **Accueil physique sur place** par la secrétaire-coordinatrice :
 - les lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
 - le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00
 - le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30
- **Prise de rendez-vous sur internet** via le site **doctolib.fr**

En dehors des horaires d'ouverture, la Maison de Santé de Paray est joignable au même numéro **01.85.12.02.68**.

Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.



Vous permettre d'être reçu dans la journée selon l'urgence que nécessite votre état de Santé

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.

Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge

L'organisation en Maison de Santé nous permet de vous assurer un accueil :

- par du personnel dédié (secrétaire-coordinatrice) :
 - les lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
 - le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00
 - le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30
- par les professionnels eux-mêmes : tous les jours en dehors des heures ci-dessus entre 8h et 20h, et le samedi de 8h à 12h.

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la Maison amenés à assurer votre suivi médical ;
- vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la Maison dont vous avez besoin ;
- organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.